

FICHE DE POSTE
Coordonnateur.trice pédagogique - Unité d'enseignement en ITEP

Annexe 11

Etablissement	- Poste à 50% coordination pédagogique et 50% enseignement en ITEP
Profil du poste	Le.a coordonnateur.trice pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement sanitaire ou médico-social.
Missions générales	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il.elle organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement ; ➤ Pour chaque année scolaire, il.elle élabore une proposition d'organisation des groupes d'élèves et la soumet au directeur, pour validation ; ➤ Il.elle coordonne les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves au sein même de l'établissement ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements ; ➤ Le.a coordonnateur.trice pédagogique est l'interlocuteur privilégié.e des familles pour les questions relatives au parcours scolaire de l'enfant. Il.elle doit veiller à ce que chaque famille ait une information suffisante et claire sur le parcours scolaire de son enfant. Le.a coordonnateur.trice pédagogique est tenu.e de répondre aux demandes des familles concernant la scolarisation de leur enfant. ➤ Le.a coordonnateur.trice est responsable de la bonne tenue du dossier scolaire de l'enfant, qui est partie intégrale du dossier unique de l'utilisateur. ➤ Il.elle travaille en lien avec les enseignants de l'unité d'enseignement et les établissements scolaires où les élèves sont en scolarisation partagée, ce en vue de favoriser au mieux le déroulement du parcours de formation des élèves. ➤ Le.a coordonnateur.trice pédagogique est membre (sans voix délibérative) du conseil de vie sociale de l'établissement. ➤ Dans le cadre des enseignements dispensés au titre de participation des usagers à la citoyenneté, il.elle coordonne et anime la phase préparatoire de cette instance, en lien avec les équipes éducatives et les délégués des élèves.
Organisation de l'unité d'enseignement	Le.a coordonnateur.trice pédagogique veille à :
Le projet pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - la nature et les niveaux des enseignements dispensés en conformité avec les exigences réglementaires. - la nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le projet personnalisé de scolarisation des élèves : <p>les collaborations particulières établies avec certains établissements scolaires, en précisant dans ce dernier cas les établissements concernés, les modalités pratiques des interventions au sein des locaux scolaires et les lieux d'intervention ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - les modalités de coopération entre les enseignants exerçant au sein de l'unité d'enseignement et les enseignants des écoles ou établissements scolaires concernés par la convention. Cette coopération porte notamment sur l'analyse et le suivi des actions pédagogiques mises en œuvre, leur complémentarité, ainsi que sur les méthodes pédagogiques adaptées utilisées pour les réaliser. Elle porte également sur les modalités de

<p>Le suivi de la scolarisation</p>	<p>travail en commun : fréquence, composition et organisation des réunions pédagogiques.</p> <p>Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement, élaboré par les enseignants de l'unité d'enseignement et rédigé par le.a coordonnateur.trice pédagogique, constitue un volet du projet de l'établissement. Il est élaboré à partir des besoins des élèves dans le domaine scolaire, définis sur la base de leurs projets personnalisés de scolarisation. Il s'appuie sur les enseignements que ces élèves reçoivent définis aux articles D. 351-3 à D.351-9 du code de l'éducation.</p> <p>Ce projet pédagogique décrit les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés à chaque élève en lien avec son projet de vie.</p> <p>Le.a coordonnateur.trice pédagogique de l'UE assiste à l'équipe de suivi de la scolarisation. Il.elle assure au sein de l'établissement la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation ou PPS de chaque élève. Il est l'interface entre l'équipe pédagogique de l'Unité d'Enseignement (UE) et l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement (éducative et thérapeutique).</p> <p>Il.elle accueille et rencontre les familles avec l'équipe pédagogique de l'UE.</p> <p>Il.elle étudie les conditions d'accueil et de scolarisation, analyse et quantifie les moyens à mettre en œuvre en terme de personnel, locaux, matériel.</p> <p>Il.elle sollicite le directeur pour des aménagements éventuels : effectifs, transports, restauration scolaire.</p> <p>Il.elle anime, impulse et assure la mise en œuvre du projet pédagogique.</p> <p>Il.elle rédige les conventions relatives à tout accueil scolaire en dehors de l'unité d'enseignement de l'établissement en lien avec le directeur.</p> <p>Il.elle participe aux réunions de coordination avec les autres chefs de service de l'établissement.</p>
<p>Diplôme requis</p>	<p>➤ CAPASH option D, CAPPEI option D</p>
<p>Connaissances requises</p>	<p>➤ Connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves ➤ Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles ➤ Connaissance du système éducatif</p>
<p>Compétences attendues</p>	<p>➤ Faire preuve de compétences dans la gestion et l'animation d'une équipe. ➤ Savoir rendre compte. ➤ Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines. ➤ Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et être réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. ➤ Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. ➤ Faire preuve de bonnes capacités d'organisation. ➤ Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes. ➤ Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires. ➤ Maîtriser l'outil informatique (word, excel, messagerie électronique). ➤ Faire preuve de dynamisme et de disponibilité.</p>
<p>Conditions particulières d'exercice</p>	<p>- Statut du poste : enseignant spécialisé du premier degré - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste</p>
<p>Personne à contacter</p>	<p>- Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – Mme Laure Péraudeau</p>
<p>Modalités de candidature</p>	<p>Le poste doit être demandé en rang n°1 dans la liste des vœux pour le mouvement.</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission constituée d'IEN.</p> <p>La commission se réunira entre le 27 mars et le 31 mars 2017</p> <p>L'affectation se fera à titre définitif sous réserve de la possession du CAPPEI option D.</p>